

12 mars 2021

Le Barreau des Hautes-Alpes dénonce le comportement d'un magistrat aixois

Ce jeudi 11 mars, en France, à Aix-en-Provence, un avocat dans l'exercice de ses fonctions de défense a été violemment expulsé d'une salle d'audience sous escorte policière.

Le Président du tribunal correctionnel a refusé de renvoyer le dossier d'un prévenu atteint de la Covid-19, encourant 20 ans d'emprisonnement, et dans le même temps refusé qu'il assiste à son procès.

Le Président a rejeté, sans concertation avec le Tribunal, la demande conjointe du Ministère Public et de tous les avocats des parties à ce procès de renvoyer l'affaire à une audience ultérieure.

Le Président a tenu des propos inadmissibles à l'encontre des avocats indiquant aux prévenus qu'ils feraient mieux d'être jugés sans avocats et a poursuivi l'audience par les interrogatoires des prévenus sans leurs avocats.

« La Justice, ce n'est pas cela ! », considère le Barreau des Hautes-Alpes, dans une motion dénonçant les faits qui se sont produits à Aix-en-Provence.

La Justice, « ce n'est aucunement la confiscation des droits fondamentaux de la défense et le musèlement de l'avocat qui porte sa voix.

Les signaux donnés ici à la Démocratie et aux libertés inquiètent gravement : un homme accusé et devant comparaître devant le tribunal correctionnel n'a-t-il plus le droit de se défendre sereinement ?

Ainsi nous dénonçons le comportement et les propos inacceptables du Président ainsi que le recours illégitime à la force contre des avocats dans l'exercice de leur métier.

Nous rappelons que le juge doit veiller au respect de l'exercice des droits de la défense et au procès équitable en toutes circonstances et non les bafouer.

Nous ne reculerons jamais devant les comportements inappropriés de certains magistrats. N'en déplaise à certains, la Justice se rend AVEC les justiciables et AVEC les avocats.

Le Barreau des Hautes-Alpes apporte son entier soutien à Maître Paul SOLLACARO et à tous les avocats présents à l'audience. »